



BANKASTRAAT 75  
9715CJ GRONINGEN  
PAYS-BAS

Téléphone : (+31) 050 820 0411  
Fax : (+31) 0511 423 963  
Email : [info-eu@oroagri.com](mailto:info-eu@oroagri.com)  
[Site internet](#)

**Attestations :** aucune

Produit	Catégorie	Produit utilisable selon le règlement	Informations complémentaires
ORO-QUIN	Produits de Protection des Cultures	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	ESPAÑA // SPAIN
PREV-AM	Produits de Protection des Cultures	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	BELGIQUE // BELGIUM Allemagne // Germany
PREV-AM PLUS	Produits de Protection des Cultures	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	reconnaissance homologation FRANCE en ITALIE// ITALY
PREVAM	Produits de Protection des Cultures	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	ESPAÑA // SPAIN
PREVAM PLUS	Produits de Protection des Cultures	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	ESPAGNE // SPAIN
PREVAM ULTRA	Produits de Protection des Cultures	Conforme selon règlement européen CE 834/2007	ESPAGNE // SPAIN

**INFORMATIONS IMPORTANTES :**

La liste du site [www.intrants.bio](http://www.intrants.bio) recense les intrants volontairement soumis par le fabricant ou distributeur à la société Ecocert SA, en vue d'une vérification non-obligatoire de leur caractère UAB via une prestation de Revue documentaire ou d'Attestation avec audit.

Le fait qu'un intrant ne figure pas/plus dans la présente liste ne signifie pas, en soi, que cet intrant ne serait pas/plus Utilisable en Agriculture Biologique, la revendication « UAB » restant de la seule responsabilité du metteur en marché (fabricant ou distributeur).

Par ailleurs, les intrants soumis à obligation réglementaire de certification en Agriculture Biologique ne sont dans tous les cas pas disponibles dans cette liste, nous vous invitons à consulter les certificats délivrés par les organismes de certification concernés. Pour les intrants certifiés selon les règlements (CE) no 834/2007 et (CE) no 889/2008 par Ecocert France SAS (FR-BIO-01, agréée par l'INAO) : [certificat.ecocert.com](http://certificat.ecocert.com)

N'oubliez pas de vérifier que le produit que vous recherchez est bien conforme au règlement selon lequel vous êtes certifié (colonne « Produit utilisable selon le Règlement »).

Par exemple, un intrant dont le statut est « Conforme selon règlement américain NOP (National Organic Program). Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO » ne doit être considéré comme conforme que selon le règlement NOP et sous réserve d'indisponibilité d'un même produit certifié Bio NOP. Ce produit ne pourrait, par exemple, pas être considéré comme conforme au règlement Bio Européen.